

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 30 avril 2025

URBANISME

Modification du PLUi du Pays d'Aubagne et de l'Étoile : une enquête publique jusqu'au 30 mai 2025

La Métropole Aix-Marseille-Provence poursuit ses engagements relatifs à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays d'Aubagne et de l'Étoile. Après une première phase de concertation, qui s'est achevée le 15 mai 2024, l'enquête publique relative à la modification n°1, qui se déroule du 29 avril au 30 mai 2025, constitue une nouvelle étape de participation citoyenne avant la présentation du projet en Conseil de Métropole pour approbation définitive, en fin d'année.

Le PLUi du Pays d'Aubagne et de l'Étoile définit les règles d'aménagement et de construction sur les communes d'Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-les-Pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin et Saint-Zacharie. La modification, soumise à enquête publique, vise à adapter ce document aux nouveaux besoins du territoire, notamment en matière de risques d'inondation par ruissellement des eaux de pluie. L'enquête publique a débuté mardi 29 avril 2025, 9h, pour se terminer le vendredi 30 mai 2025, 17h, au sein des 12 communes concernées.

Les observations et requêtes pourront être déposées :

- Sur le registre dématérialisé dédié : www.registre-numerique.fr/enquetepublique-pae-plui-mod1 ;
- Par courriel : enquetepublique-pae-plui-mod1@mail.registre-numerique.fr ;
- Sur les registres d'enquête papier disponibles sur les lieux d'enquête ;
- Par courrier à l'attention de Monsieur Alain Mailliat, président de la Commission d'enquête publique de la modification n°1 du PLUi du Pays d'Aubagne et de l'Étoile - BP 48014 - 13567 Marseille Cedex 02 ;
- Lors des permanences de la commission d'enquête.

Ces éléments seront pris en compte par le Conseil de Métropole qui statuera sur l'approbation définitive de la modification n°1 du PLUi du Pays d'Aubagne et de l'Étoile en fin d'année.